

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2016-16 du 30 novembre 2016 à 18h30

*Le 30 novembre deux mille seize à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille - Toulouse, s'est réuni. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 25 novembre 2016, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
 Le compte-rendu a été affiché le 2 décembre 2016.*

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA	0	Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER	✓	Christian	REYNAUD	0	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	0	Blandine	MONTANARI
✓	Alain	FABRE	0	Laurie	CADEL	0	Brigitte	LIMOUZIN
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	0	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : C.Magnes mandat à M.Garcia, C.Burgat, N.Moreau à C.Jany, L.Cadel
Absent : Olivier Gourrin **Secrétaire :** Christian Reynaud

2016-16-01 Taxe d'aménagement : confirmation de son institution et fixation des taux
Le conseil,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L331-1 et suivants ;

Le Maire précise que le conseil municipal doit, à travers la présente délibération, se prononcer sur le maintien de la TA sur le territoire communal et ce malgré la délibération du 2 mai 2014 qui la reconduisait pour une durée de 3ans.

En effet, à compter du 27 mars 2017 (loi ALUR,) le POS devient caduque et en l'absence de PLU approuvé, le régime du RNU s'impose. Or l'article L331-2 du code de l'urbanisme indique que la taxe d'aménagement est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un PLU ou d'un POS et qu'elle doit être instaurée par délibération dans les autres cas. Par conséquent, en l'absence de délibération, l'approbation d'un PLU après le 30 novembre 2016 ne permettra pas d'instituer la taxe d'aménagement de plein droit qu'à compter du 1^{er} janvier 2018.

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Décide, d'instituer la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal, en fixant un taux uniforme de 5% à compter du 1er janvier 2017.

Dit que la présente délibération est valable pour une durée de 3ans (soit jusqu'au 31 décembre 2019). Toutefois le taux fixé pourra être modifié tous les ans.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2016-16 du 30 novembre 2016 à 18h30

*Le 30 novembre deux mille seize à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille - Toulouse, s'est réuni. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 25 novembre 2016, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
 Le compte-rendu a été affiché le 2 décembre 2016.*

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA	0	Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER	✓	Christian	REYNAUD	0	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	✓	Blandine	MONTANARI
✓	Alain	FABRE	0	Laurie	CADEL	0	Brigitte	LIMOUZIN
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	0	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : C.Magnes mandat à M.Garcia, C.Burgat, B.Limouzin mandat à B.Montanari, N.Moreau à C.Jany, L.Cadel

Absent :Olivier Gourrin **Secrétaire :**Christian Reynaud

2016-16-02 Budget général : Décision modificative n° 3

Le Conseil,

Vu le Budget communal,

Considérant qu'il est nécessaire d'opérer des modifications à la section d'investissement et de fonctionnement du budget général pour l'exercice 2016,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Décide les modifications budgétaires suivantes au budget général de la commune 2016 :

I/F	Article	Désignation	Augmentation	Diminution
I/dep	20415	Subvention group. de collectivités (SDAN)	1 409	
I/dep	2184	Mobilier	1 000	
I/rec	10226	Taxes d'aménagement	2 409	
F/dep	611	Contrat de prestation de service	2 500	
F/dep	615221	Entretien de bâtiments	3 500	
F/dep	615231	Entretien de voies		3 500
F/dep	6155	Entretien biens mobilier	-500	
F/dep	61551	Entretien bien roulant	500	
F/dep	6226	Honoraires	1 500	
F/dep	6231	Annonces et insertions	1 000	
F/dep	6232	Fêtes et cérémonies	1 500	
F/rec	74718	Dgd	6 500	

Charge le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Trésorier Principal de Castanet-Tolosan.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2016-16 du 30 novembre 2016 à 18h30

*Le 30 novembre deux mille seize à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille - Toulouse, s'est réuni. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 25 novembre 2016, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
 Le compte-rendu a été affiché le 2 décembre 2016.*

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA	0	Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER	✓	Christian	REYNAUD	0	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	✓	Blandine	MONTANARI
✓	Alain	FABRE	0	Laurie	CADEL	0	Brigitte	LIMOUZIN
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	0	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : C.Magnes mandat à M.Garcia, C.Burgat, B.Limouzin mandat à B.Montanari, N.Moreau à C.Jany, L.Cadel

Absent : Olivier Gourrin **Secrétaire :** Christian Reynaud

2016-16-03 Cession d'une parcelle non bâtie du domaine privé communal à la société PACFA dans le cadre du projet de réaménagement du cœur de village et autorisant de déposer une demande de permis de construire

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du maire qui rappelle que la municipalité s'est engagée dans une réflexion sur le réaménagement du cœur de village dans le but de recréer une véritable centralité attractive, autour d'un programme d'équipement et d'espaces publics d'intérêt commun et d'une offre en logements et commerces diversifiées.

Une première étape de cette réflexion a été menée avec l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Borde-Haute dans le cadre de l'élaboration du PLU. Les études réalisées notamment par le CAUE et un cabinet d'architecture ont permis de définir un secteur de projet et des premiers principes d'aménagement, en concertation avec la population. L'OAP Borde-Haute défini aujourd'hui des secteurs à dominante d'habitat, d'équipements publics et d'espaces publics et fixe le cadre de la forme urbaine souhaitée. Un des secteurs identifié pouvant accueillir des logements est celui situé derrière la ferme de Borde-Haute. Inscrit dans le domaine privé de la commune, il se révèle être le point de départ du projet de cœur de village. L'emprise du projet s'étend sur une superficie de 2 400m² détaché des parcelles cadastrées AC 342 et 249.

Plusieurs acteurs de la promotion immobilière ont été reçus en mairie afin de considérer la compatibilité du projet communal avec leur technicité et expérience. Consultés dans des conditions analogues, les différents postulants se sont vus présenter les grandes orientations du projet et les attentes de la commune en termes de logements. L'accent a été particulièrement mis sur la volonté de proposer une offre résidentielle attractive et respectueuse de l'identité de la commune.

Le candidat répondant pleinement aux différents critères est la société PACFA, représentée par son président, Patrick LAFFORGUE sise 227 rue Pierre-Gilles de Gennes 31670 LABEGE. La cession de l'emprise du projet interviendra au prix au prix global de 1 000 000€, sous les conditions suspensives d'usages, à savoir l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours et d'un financement, et à condition d'avoir une grille de vente sur prix moyen SHAB de 4

800€ TTC, les commerces à 3 200€/m² de surface plancher et la vente des parkings à 15 000€ et 20 000€ l'unité si aménagé en garage. Afin de permettre le bon avancement de cette opération, il convient également d'autoriser le groupe PACFA à déposer une demande de permis de construire, une fois le PLU approuvé.

Vu l'article L 3211-14 du Code Général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Autorise le maire à signer le compromis de vente à intervenir avec le groupe PACFA, afin de céder une parcelle non bâtie du domaine privé communal d'une emprise d'environ 2 400 m² détachée des parcelles cadastrées AC 342 et 249, en vue de la réalisation d'un programme de logements.

Dit que cette cession interviendra au prix global de 1 000 000 €.

Autorise le Groupe PACFA à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation de son opération.

Dit que la vente interviendra en l'étude de Maître TREMOULET, notaire, 78 route d'Espagne à Toulouse,

Précise que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,

Dit que le Maire est autorisée à signer tous actes et documents en relation avec la présente cession.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2016-16 du 30 novembre 2016 à 18h30

*Le 30 novembre deux mille seize à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille - Toulouse, s'est réuni. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 25 novembre 2016, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
 Le compte-rendu a été affiché le 2 décembre 2016.*

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA	0	Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER	✓	Christian	REYNAUD	0	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	✓	Blandine	MONTANARI
✓	Alain	FABRE	0	Laurie	CADEL	0	Brigitte	LIMOUZIN
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	0	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : *C.Magnes mandat à M.Garcia, C.Burgat, B.Limouzin mandat à B.Montanari, N.Moreau à C.Jany, L.Cadel*

Absent :*Olivier Gourrin* **Secrétaire :***Christian Reynaud*

2016-16-04 Sicoval : modification des statuts

Le conseil,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération adoptés par le conseil communautaire dans sa dernière version en date du 5 septembre 2016 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (loi NOTRe)
 Considérant que les statuts de la communauté d'agglomération doivent être mis en compatibilité avec les dispositions réglementaires posées dans la loi NOTRe par arrêté préfectoral avant le 31/012/2016. En effet, la loi NOTRe est venu modifier la répartition entre les compétences obligatoires et optionnelles, l'intitulé de certains domaines ainsi que les modalités de leur exercice. *Par ailleurs, pour certaines compétences ce sont les statuts qui définissent le contour de leur exercice car il n'y a plus d'intérêt communautaire.*

Les principales modifications apportées concernent :

- le développement économique qui intègre obligatoirement la promotion du tourisme (dont la création d'offices de tourisme), l'accueil et l'habitat des gens du voyage pour lesquels l'entretien et la gestion des aires devient obligatoire, la collecte et le traitement des déchets ménagers qui passe de compétence optionnelle à obligatoire, la suppression de l'intérêt communautaire pour les compétences supplémentaires et la définition précise de l'exercice des compétences dans les statuts

Considérant que selon l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales les conseils municipaux des communes membres disposent d'un délai de 3 mois à compter de la notification pour délibérer sur cette modification.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Décide d'approuver la modification des statuts du Sicoval, joints en annexe, permettant leur mise en compatibilité avec la loi NOTRe,

Charge le Maire de l'exécution de la présente décision.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2016-16 du 30 novembre 2016 à 18h30

*Le 30 novembre deux mille seize à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille - Toulouse, s'est réuni. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 25 novembre 2016, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
 Le compte-rendu a été affiché le 2 décembre 2016.*

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA	0	Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER	✓	Christian	REYNAUD	0	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	✓	Blandine	MONTANARI
✓	Alain	FABRE	0	Laurie	CADEL	0	Brigitte	LIMOUZIN
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	0	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : C.Magnes mandat à M.Garcia, C.Burgat, B.Limouzin mandat à B.Montanari, N.Moreau à C.Jany, L.Cadel

Absent :Olivier Gourrin **Secrétaire :**Christian Reynaud

2016-16-05 Sicoval : plan local de l'habitat 2017-2022

Le conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire qui rappelle qu'elle a reçu notification de la délibération n° 2016-10-009 du Conseil de Communauté du Sicoval en date du 3 octobre 2016 ayant pour objet l'approbation du projet de Programme Local de l'Habitat 2017-2022 du Sicoval.

Elle rappelle aussi à l'assemblée le déroulement de l'étude PLH, lancée par le Sicoval au mois de janvier 2014, conformément aux articles R302-1 à R302-1-4 du Code de la Construction et de l'Habitation :

- Phase 1 : élaboration d'un diagnostic habitat,
- Phase 2 : définition d'orientations stratégiques,
- Phase 3 : présentation d'un programme d'actions.

Cette étude a donné lieu à plusieurs réunions de travail rassemblant des élus, des techniciens du Sicoval et des communes, des institutions (Etat, SMEAT, ...) et des professionnels de l'Habitat.

Les contenus de ces différentes phases ont été présentés à l'issue de chacune d'entre elles en réunions de territorialisation, aux Commissions Aménagement de l'Espace et PLH et Solidarité et Cohésion Sociale et au Conseil de Communauté du Sicoval.

Face aux enjeux et problématiques mis en avant par le diagnostic territorial du Sicoval, quatre orientations stratégiques sont définies :

Orientation I : Maintenir l'attractivité du territoire du Sicoval

Orientation : Maîtriser la consommation foncière en polarisant le développement urbain
 Orientation III : Répondre aux besoins diversifiés des ménages et les accompagner dans leurs parcours résidentiels

Orientation IV: S'assurer de la qualité d'usage, de l'adaptation et de la performance énergétique des logements

Elles s'appuient sur une large concertation avec les communes et sur une co-construction des perspectives de production de Logements.

Les perspectives de production de logements par commune : un recensement établi avec les communes permet d'identifier un potentiel de 5000 logements familiaux sur la période 2017-2022. Ce potentiel est territorialisé par commune en fonction des caractéristiques propres à chacune d'elle ;

La mise en place de niveaux d'intervention pour appuyer les communes dans leurs projets opérationnels ;

L'offre de logements aidés : il s'agit d'orienter 25% de la production neuve vers des logements locatifs sociaux et de 20 à 40% vers des logements en accession à prix abordable selon les secteurs du territoire ;

La gestion déléguée des aides à la pierre pour le logement social et l'accompagnement renforcé des communes et des organismes HLM pour une construction adaptée des logements aidés ;

La gestion des demandes et des attributions dans le parc locatif social sera travaillée à travers l'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande Locative Sociale et la Conférence Intercommunale du Logement ;

La mise en œuvre d'une démarche BIMBY et l'identification du potentiel en renouvellement urbain afin de s'inscrire dans les principes de densification du tissu existant et de valorisation des secteurs déjà urbanisés ;

La qualité des logements neufs avec notamment la mise en place d'une convention de partenariat avec CERQUAL relative à certification NF Habitat ;

L'amélioration des logements existants à travers la poursuite du Programme d'Intérêt Général à destination des ménages modestes, la gestion déléguée des aides à la pierre, l'étude d'opportunité de la poursuite de la plateforme Rénovai et l'observation et la veille sur les copropriétés privées pour repérer d'éventuelles fragilités ;

Les logements dédiés pour répondre à des besoins spécifiques (l'hébergement d'urgence, le logement d'insertion et temporaire, le logement des jeunes et des personnes âgées, l'accueil des gens du voyage), dont le recensement fait état d'une perspective de 920 logements environ ;

La poursuite de l'Observatoire Territorial de l'Habitat, lequel permet la réalisation des bilans annuels du PLH, l'évaluation des actions mises en œuvre, le suivi des dynamiques des marchés immobiliers.....

Le Conseil de Communauté s'étant prononcé favorablement sur ces points ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2013-12-02 du 2 décembre 2013 approuvant l'élaboration du PLH 2017-2022 du Sicoval ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2015-11-14 du 2 novembre 2015 approuvant la Phase 1 : élaboration d'un diagnostic habitat du PLH du Sicoval ;

Vu la délibération du Conseil de Communauté n°2016-10-009 du 3 octobre 2016 approuvant le projet PLH du Sicoval dans sa globalité ;

Conformément aux articles L. 302-2 et R302-9 du Code de la Construction et de l'Habitation, les conseils municipaux des communes concernées disposent d'un délai de 2 mois à compter de la notification pour délibérer sur le projet de PLI-1.

ET EN AVOIR DELIBERE
A l'unanimité

Décide d'approuver le projet de PLH du Sicoval.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2016-16 du 30 novembre 2016 à 18h30

Le 30 novembre deux mille seize à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille - Toulouse, s'est réuni. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 25 novembre 2016, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le compte-rendu a été affiché le 2 décembre 2016.

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA	0	Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER	✓	Christian	REYNAUD	0	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	✓	Blandine	MONTANARI
✓	Alain	FABRE	0	Laurie	CADEL	0	Brigitte	LIMOUZIN
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	0	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : C.Magnes mandat à M.Garcia, C.Burgat, B.Limouzin mandat à B.Montanari, N.Moreau à C.Jany, L.Cadel

Absent :Olivier Gourrin **Secrétaire :**Christian Reynaud

2016-16-06 Sicoval : schéma de mutualisation des services

Le conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5211-39-1,

Vu la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de « Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles » dite loi MAPTAM,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant « Nouvelle Organisation Territoriale de la République », dite loi NOTRe

Considérant que la réforme territoriale initiée par la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a notamment introduit l'obligation pour les établissements publics de coopération intercommunale de rédiger un rapport relatif aux mutualisations entre les services de l'EPCI et les services des communes-membres.

Considérant que la loi NOTRe du 7 août 2015 prévoit que le schéma de mutualisation devra être transmis pour avis aux Conseils Municipaux des communes-membres qui disposeront d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur ce projet et qu'à défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Ce projet de schéma de mutualisation a été présenté en Conférence des Maires le 29 juin 2016 et transmis aux maires de communes-membres, afin que les Conseils Municipaux soient appelés à délibérer pour avis, conformément à la loi.

Il sera ensuite proposé à l'adoption des conseillers communautaires en séance du Conseil suivant.

Pour préparer le schéma de mutualisation, la méthodologie retenue a été la suivante :

- Une **approche globale et transversale de la mutualisation** : le périmètre d'étude portait sur les 36 communes,
- Une **construction du schéma en mode projet** avec l'élaboration d'un état des lieux et d'un diagnostic, la définition des besoins des communes et l'identification des pistes de mutualisation,
- Un **pilotage participatif** avec la constitution de deux instances : COPIL et COTECH

Le projet de schéma proposé par le SICOVAL est le fruit du **travail participatif et collaboratif** engagé auprès des communes (entretiens individuels et collectifs auprès d'élus, DGS et cadres communaux et intercommunaux).

Il s'articule autour de 9 chantiers portant sur des thématiques et des périmètres différents (détail des objectifs et missions en annexe) :

1. **Achat**
2. **Juridique**
3. **Finances / comptabilité**
4. **Santé et prévention / sécurité des équipements**
5. **Formation**
6. **Systèmes d'information**
7. **Commande publique**
8. **Assurances**
9. **Innovation territoriale**

Il convient aujourd'hui que les communes donnent leur avis sur ce document afin que le SICOVAL puisse adopter le schéma de mutualisation.

Ce document n'engage pas les communes sur le niveau de mutualisation souhaité et exprimé au travers de l'étude mais exprime sur la durée du mandat une intention générale sur le cadre et la méthode de mutualisation.

Il doit être considéré comme une étape dans cette action de long terme et non comme un aboutissement.

Le schéma sera donc progressif dans sa mise en œuvre qui interviendra dans le cadre de conventions soumises au vote des assemblées délibérantes de chaque collectivité.

Aux regards des éléments exposés ci-dessus et **après avoir entendu l'exposé du Maire,**

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Décide de donner un avis favorable au projet de schéma de mutualisation des services du SICOVAL (2016-2020).

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2016-16 du 30 novembre 2016 à 18h30

*Le 30 novembre deux mille seize à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille - Toulouse, s'est réuni. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 25 novembre 2016, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
 Le compte-rendu a été affiché le 2 décembre 2016.*

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA	0	Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER	✓	Christian	REYNAUD	0	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	✓	Blandine	MONTANARI
✓	Alain	FABRE	0	Laurie	CADEL	0	Brigitte	LIMOUZIN
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	0	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : C.Magnes mandat à M.Garcia, C.Burgat, B.Limouzin mandat à B.Montanari, N.Moreau à C.Jany, L.Cadel

Absent : Olivier Gourrin **Secrétaire :** Christian Reynaud

2016-16-07 SDEHG : modification des statuts

Le Conseil,

Vu les statuts du SDEHG en vigueur,

Vu la délibération du comité du SDEHG du 3 octobre 2016 approuvant modification de ses statuts,

Vu l'article L5211-17 du CGCT,

Considérant que le SDEHG, par délibération de son comité du 3 octobre 2016, a approuvé la modification de ses statuts,

Considérant que, conformément à l'article L5211-17 du CGCT, les membres du SDEHG doivent désormais se prononcer sur cette proposition de modification des statuts,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Approuve la modification des statuts du SDEHG telle que proposée par délibération syndicale du 3 octobre 2016 et figurant en annexe à la présente délibération.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2016-16 du 30 novembre 2016 à 18h30

*Le 30 novembre deux mille seize à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille - Toulouse, s'est réuni. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 25 novembre 2016, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
 Le compte-rendu a été affiché le 2 décembre 2016.*

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA	0	Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER	✓	Christian	REYNAUD	0	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	✓	Blandine	MONTANARI
✓	Alain	FABRE	0	Laurie	CADEL	0	Brigitte	LIMOUZIN
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	0	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : C.Magnes mandat à M.Garcia, C.Burgat, B.Limouzin mandat à B.Montanari, N.Moreau à C.Jany, L.Cadel

Absent : Olivier Gourrin **Secrétaire :** Christian Reynaud

2016-16-08 SDEHG : Mise en valeur et éclairage du Pigeonnier (Réf:4 BS 731)

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire qui informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune du 30 Novembre 2015 concernant la mise en valeur et l'éclairage du pigeonnier par encastrés à LED, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Dépose des 7 projecteurs encastrés de sol existants et vétustes.
- Fourniture et pose sous le pigeonnier de **4** nouveaux projecteurs à LED d'une puissance individuelle de 24 watts contre 70 watts aux anciens.
- Fourniture et pose à l'extérieur **du** pigeonnier de 3 nouveaux projecteurs à LED d'une puissance individuelle de 24 watts contre 150 watts aux anciens.
- Rénovation du coffret de commande de l'éclairage avec installation d'un parasurtenseur pour la protection des LED.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

Tva	2 873 p
Part SDEHG	10 615 p
Restant à la charge de la commune (estimation)	4 757 p
Total	18 245 p

Avant de planifier les travaux correspondants, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Approuve le projet présenté.

S'engage à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus ⁽¹⁾

Décide de couvrir la part restant à la charge de la commune par voie d'emprunt et de prendre rang sur le prochain prêt du SDEHG.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2016-16 du 30 novembre 2016 à 18h30

*Le 30 novembre deux mille seize à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille - Toulouse, s'est réuni. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 25 novembre 2016, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
 Le compte-rendu a été affiché le 2 décembre 2016.*

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA	0	Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER	✓	Christian	REYNAUD	0	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	✓	Blandine	MONTANARI
✓	Alain	FABRE	0	Laurie	CADEL	0	Brigitte	LIMOUZIN
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	0	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : C.Magnes mandat à M.Garcia, C.Burgat, B.Limouzin mandat à B.Montanari, N.Moreau à C.Jany, L.Cadel

Absent :Olivier Gourrin **Secrétaire :**Christian Reynaud

2016-16-09 Projet d'acquisition par la commune d'une propriété constituée de parcelles de terrain, d'une contenance d'environ 9 450 m², cadastrées AC 194, 195, 196, 197 et AC 243 attenante à la ferme de Borde-Basse et supportant deux bâtiments agricoles anciens représentant au total une surface utile de 420m², appartenant à l'indivision Guiseppin.

Le Conseil,

Considérant que l'indivision Guiseppin est disposée à vendre à la commune une propriété constituée de parcelles de terrain, d'une contenance d'environ 9 450 m², cadastrées AC 194, 195, 196, 197 et AC 243 attenante à la ferme de Borde-Haute et supportant deux bâtiments agricoles anciens représentant au total une surface utile de 420m²,

Vu l'avis du service des domaines en date du 7 octobre 2016, reçu en mairie le 13 octobre 2016, indiquant que le prix négocié par la commune avec le propriétaire n'appelle pas d'observation de sa part,

Considérant que la propriété est intégrée dans un zonage d'archéologie préventive créé par l'arrêté préfectoral Z-2005-03,

Après avoir entendu l'exposé du maire,

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Autorise le Maire à signer le compromis d'acquisition de la propriété constituée de parcelles de terrain, d'une contenance d'environ 9 450 m², cadastrées AC 194, 195, 196, 197 et AC 243 attenante à la ferme de Borde-Haute et supportant deux bâtiments agricoles anciens représentant au total une surface utile de 420m², au prix de 125 000€ H.T

Sollicite une subvention auprès du Préfet de la Haute-Garonne,

Donne tout mandat et toutes délégations au maire pour mener à bien la transaction.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2016-16 du 30 novembre 2016 à 18h30

*Le 30 novembre deux mille seize à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille - Toulouse, s'est réuni. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 25 novembre 2016, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
 Le compte-rendu a été affiché le 2 décembre 2016.*

Etaient présents :

✓	Mireille	GARCIA	0	Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓	Jacques	MAISONNIER	✓	Christian	REYNAUD	0	Nicolas	MOREAU
✓	Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	✓	Blandine	MONTANARI
✓	Alain	FABRE	0	Laurie	CADEL	0	Brigitte	LIMOUZIN
✓	Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	0	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : C.Magnes mandat à M.Garcia, C.Burgat, B.Limouzin mandat à B.Montanari, N.Moreau à C.Jany, L.Cadel

Absent : Olivier Gourrin **Secrétaire :** Christian Reynaud

2016-16-10 Travaux de rénovation énergétique et Adøap de la mairie : demande de subvention dans le cadre du Contrat Régional Unique à Madame la Présidente de la Région Occitanie.

Le Conseil,

Après avoir entendu l'exposé du Maire qui rappelle que la commune a décidé de mener une opération de rénovation des locaux de la mairie. Les travaux qui seront réalisés dans le cadre de cette opération ont pour but de réduire les coûts exponentiels de consommation électrique et plus généralement de maîtriser l'énergie en adoptant un comportement éco responsable.

Plusieurs actions sont visées :

- Rénover le système de chauffage « énergivore » existant (radiateurs électriques type « grille pain » mis en place lors de la construction de la mairie dans les années 1970,
 - Remplacer l'ensemble des huisseries et fenêtres extérieures par des ouvrants isolants dotés de double-vitrage,
 - Procéder à l'isolation des locaux par la mise en place, selon les cas, de faux-plafonds isolants équipés d'un éclairage économe ou par la pose d'un complexe isolant dans les combles.
 - Prévoir la nécessaire adaptation des locaux dans le cadre de l'agenda d'accessibilité programmée - par la réalisation de travaux indispensables à l'accueil du public (seuil, entrée, signalétique, sanitaires, etc.),
- La réhabilitation des locaux de la mairie doit ainsi permettre la conservation en bon état, pour de nombreuses années, de la « maison commune » tout en garantissant le meilleur accueil et la plus grande sécurité de ses usagers.

Les travaux et ouvrages constitutifs de l'opération doivent répondre et satisfaire aux normes et prescriptions de construction ainsi qu'aux autres prescriptions et règles fixées par les règlements nationaux. L'Enveloppe financière approuvée précédemment par le conseil municipal s'élève à : 68 500 euros HT,

Vu ses précédentes délibérations se rapportant à la rénovation énergétique et Adøap de la mairie,

ET EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

Sollicite une aide financière, dans le cadre du Contrat Régional Unique, à Madame la Présidente de la Région Occitanie.

Dit qu'une opération est inscrite au budget général 2016 de la commune,

Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°2016-16 du 30 novembre 2016 à 18h30

*Le 30 novembre deux mille seize à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Vieille - Toulouse, s'est réuni. Les convocations destinées aux membres du Conseil Municipal leur ont été adressées, le 25 novembre 2016, individuellement et à domicile, conformément à l'article L 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.
 Le compte-rendu a été affiché le 2 décembre 2016.*

Etaient présents :

✓ Mireille	GARCIA	0	Claude	MAGNES	✓	Virginie	DELAPART
✓ Jacques	MAISONNIER	✓	Christian	REYNAUD	0	Nicolas	MOREAU
✓ Cécile	JANY	✓	Michèle	MAISONNIER	✓	Blandine	MONTANARI
✓ Alain	FABRE	0	Laurie	CADEL	0	Brigitte	LIMOZIN
✓ Camille	BURGAT	✓	Patrick	PIVATO	0	Olivier	GOURRIN

Absents excusés : C.Magnes mandat à M.Garcia, C.Burgat, B.Limouzin mandat à B.Montanari, N.Moreau à C.Jany, L.Cadel

Absent : Olivier Gourrin **Secrétaire :** Christian Reynaud

2016-16-11 TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
 Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
 Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.
 Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.
 Considérant que la modification de la durée hebdomadaire de service d'un poste est assimilée à la suppression d'un premier emploi et à la création d'un autre emploi avec une durée différente.
 Considérant nécessaire de porter un poste du cadre d'emploi des adjoints techniques existant de 31h30 à 35h.
 Après avoir entendu l'exposé du Maire,

ET APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité

DECIDE d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} décembre 2016 avec les modifications suivantes :

CADRES D'EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE
Filière administrative :			
Des Adjoints administratifs	C	1	1 poste à 35 h
	C	1	1 poste à 28 h
Filière technique :			
Des Adjoints techniques	C	1	1 poste à 35 h
	C	1	1 poste à 31 h 30
	C	1	1 poste à 35 h
	C	1	1 poste à 28 h
	C	1	1 poste à 5,833 h
Atsem	C	1	1 poste à 28 h

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

**Pour Extrait Conforme,
 Le Maire,
 Mireille GARCIA**